

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 94.00.682.004.1 DU 2 MAI 1994

Doseuses pondérales NEWTEC modèles PPA 10.1, PPA 30, PPA 55, PPA 30 DA, PPA 55.12

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

NEWTEC, Herluf Trolles Veg 14, 5220 Odense (Danemark).

DEMANDEUR

HEXA-PAC, 43, allée des Châtaigners, 60250 Villers sur Coudun (France).

OBJET

La présente décision transfère à la Société HEXA-PAC le bénéfice des décisions d'approbation de modèle suivantes accordées à la Société PICARDIE PESAGE :

- Décision n° 88.1.01.648.1.3 du 18 novembre 1988 (1) relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèle PPA 10.1,
- Décision n° 89.1.02.648.1.3 du 23 novembre 1989 (2) relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèle PPA 30,
- Décision n° 90.1.02.648.1.3 du 27 mars 1990 (3) relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèle PPA 55,
- Décision n° 92.00.682.002.1 du 10 janvier 1992 (4) relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèle PPA 30 PA,
- Décision n° 92.00.682.006.1 du 9 septembre 1992 relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèle PPA 55.12,
- Décision n° 93.00.682.001.1 du 1er septembre 1993 relative aux doseuses pondérales à pesées associatives NEWTEC modèles PPA 10.1, PPA 30, PPA 55, PPA 30 PA et PPA 55.12.

(1) *Revue de Métrologie*, décembre 1988, page 1279.

(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1551.

(3) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 563.

(4) *Revue de Métrologie*, janvier 1992, page 155.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des doseuses pondérales faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des doseuses pondérales approuvées par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte notamment le numéro d'approbation figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS DE VERIFICATION

Les doseuses pondérales faisant l'objet de la présente décision peuvent être présentées à la vérification primitive en une seule phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement Picardie et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET